



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA



Billets de banque qui n'ont plus cours légal

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les billets suivants n'ont plus cours légal. Les clients peuvent se les faire rembourser auprès de leur institution financière ou de la Banque du Canada.

Première série (1935)

1 \$, 2 \$, 25 \$ (billet commémoratif), 500 \$, 1 000 \$



Série bilingue (1937)

1 \$, 2 \$, 1 000 \$



Paysages canadiens (1954)

1 \$, 1 \$ (billet commémoratif de 1967, les deux versions), 2 \$, 1 000 \$



Scènes du Canada (1969-1979)

1 \$, 2 \$



Les oiseaux du Canada (1986)

2 \$, 1 000 \$



Pour de plus amples renseignements sur le cours légal et le remboursement des billets de banque, rendez-vous au www.banqueducanada.ca/billets/cours-legal-monnaie.